

CONSULTATION DE CERTAINS COLLÈGES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 27 et vendredi 28 août 2026

14 heures

Consultation par voie électronique

Article 20.1 du Règlement intérieur

Membres ayant voté :

Collège A : Philippe CORCUFF, Anne-Sophie CHAMBOST, Gilles POLLET, David VALLAT.

Collège B : Clément COSTE, Benjamin DUBRION, Harold MAZOYER.

1^{er} collège des étudiants : Gaspard DUMAS (élu Solidaires étudiant.e.s), Matylde ELIASU (élue A l'unisson), Ninnogan HERISSET (élue Solidaires étudiant.e.s), Rémi KOUÉVI (élu A l'unisson), Mathis SORLUT (élu A l'unisson).

2nd collège des étudiants : Manon BERLAND (élue Solidaires étudiant.e.s), Jean-Baptiste IMBERT (élu Solidaires étudiant.e.s), Mathilde NICOT (élue Solidaires étudiant.e.s).

Membres représentés ou excusés :

Collège A : Sophie PAPAETHYMIOUS (représentée).

Collège B : Béatrice JALUZOT (excusée).

Collège C (BIATSS) : Adel SOUIBKI (excusé).

2nd collège des étudiants : Nathan ROBIN (élu Solidaires étudiant.e.s ; excusé).

Pour cette consultation de certains collèges du Conseil d'administration, conformément à l'article 20.1 du Règlement intérieur, seuls les élus des collèges A, B et C et les élus étudiants et étudiantes sont sollicités.

Par un courrier électronique du 24 août 2026, l'administration informe les élus de ces collèges qu'ils seront invités les 27 et 28 août à se prononcer sur la proposition de nomination de Madame Stéphanie Gagnaire en qualité de personnalité extérieure au sein du Conseil d'administration afin d'y représenter la Métropole de Lyon. Le courrier est accompagné de la délibération du Conseil métropolitain désignant Madame Gagnaire à cet effet.

Il est précisé que la proposition ne sera définitive qu'après un arrêté de Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Les élus sont aussi informés que les débats par courriels seront retranscrits dans le procès-verbal de la consultation.

L'administration ouvre le vote en ligne le jeudi 27 août 2026 à 9 h 00. Il est clos le vendredi 28 août à 16 heures.

L'administration n'a été destinataire d'aucune question ni observation et n'a été témoin d'aucune discussion entre élus par courriel, autant avant que pendant la durée du vote.

À l'issue de la consultation, la proposition est acceptée.

Participants ou représentés : 16

Pour : 11

Contre : 4

Abstention : 1